



## Prélèvement abusif mutuelle

Par **pralline**, le **12/06/2009** à **18:50**

Bonjour,

En date du 1er janvier 2008, j'ai dû résilier mon contrat collectif complémentaire santé M.G  
,(suspension contrat de travail).

J'ai souscrit un autre contrat Harmonie Indre, la Sécurité Sociale n'a pu faire correctement la transmission de mes remboursements auprès d'Harmonie Indre puisque la M.G ne voulait pas se retirer de la transmission et donc dans ce cas, la Sécurité Sociale ne rembourse pas.

Ironie du sort, je viens d'être débitée par la M.G d'un montant de 431.05 € . sans être prévenue, bien que cette somme vient de m'être restituée et ce toujours sans explications.

Je ne veux pas laisser ces agissements en état et pense avec l'aide de ma protection juridique demander des dédommagements pour ces préjudices

Je pense ne pas être la seule personne dans ce cas j'aimerais avoir des témoignages dans ce sens - merci d'avance